

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A300-600ST BELUGA

Commandes de vol - Compensateur de Direction (ATA 27)

#### APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A300-600ST tous modèles certifiés, tous numéros de série n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 11442 en production ou de la modification SATIC 19896 en production ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-27-6031 Révision 1 en exploitation.

#### RAISON :

Plusieurs situations de déroulement du compensateur de direction, en configuration de pilote automatique engagé, ont été rapportées. Des actions correctives ont déjà été entreprises afin d'éviter tout déclenchement de la commande de compensateur par inadvertance ; en complément à celles-ci et afin d'inhiber la commande de compensateur de direction lorsque les becs de voilure sont sortis et que le pilote automatique est engagé, les mesures suivantes sont rendues impératives.

#### ACTION :

Avant le 1<sup>er</sup> Mai 2000, appliquer le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-27-6031 Révision 1.

---

REF. : Consigne de Navigabilité A300-600 n° 98-175-249(B)  
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-27-6031 Révision 1  
(ou toute révision ultérieure approuvée)

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 05 FEVRIER 2000**